

2 Débats

Suisse-UE: le marché européen, unique et indivisible

OPINION

Quatre mois après le début du nouveau cycle de négociations entre l'Union européenne (UE) et la Suisse, il est déjà possible de se faire une idée des lignes de fracture qui vont structurer le débat interne au moment d'une ratification populaire qui s'annonce grinçante. A part les enjeux migratoires, sur lesquelles le parti populiste UDC donne le ton, c'est l'autonomie juridique dans les conditions-cadres de l'industrie qui multiplie les malentendus. Le Conseil fédéral et les organisations économiques continuent de parler d'«accès» au marché européen. Ils espèrent l'améliorer grâce à des mises à jour et à de nouveaux accords commerciaux non tarifaires (bilatéraux III). Le narratif n'a pour ainsi dire pas changé depuis plus de trente ans.

De leur côté, les Européens se sont mis à considérer que cet accès était réalisé depuis longtemps. Il n'est d'ailleurs plus question d'«accès», puisque la Suisse fait de facto partie à leurs yeux du marché européen. Ils se réfèrent volontiers à une étude réalisée en 2019 par la Fondation Bertelsmann, basée en Allemagne. Les petits États européens très exportateurs sont les principaux bénéficiaires du grand marché. La Suisse étant la plus exportatrice, c'est donc elle qui en «profite» le plus. N'est-ce pas normal qu'elle en respecte toutes les règles? En d'autres termes: il n'est pas acceptable que les entreprises européennes doivent se soumettre aux directives et règlements européens, fussent-ils jugés bureaucratiques et pénalisants à l'échelle globale, et que les entreprises suisses soient dispensées de ces contraintes. Ne s'agit-il pas d'une concurrence déloyale?

Le but poursuivi par les Européens n'a rien à voir avec le fait que les entreprises exportatrices doivent évidemment soumettre leurs produits aux normes des marchés de destination. La fusion juridique progressive des marchés suisse et européen ne concernera pas seulement



FRANÇOIS SCHALLER
JOURNALISTE, MEMBRE DU COMITÉ
D'AUTONOMIESUISSE

Les petits États européens très exportateurs sont les principaux bénéficiaires du grand marché

les entreprises «exportatrices» vers l'UE. Par le biais de la libre circulation des personnes (LCP), par exemple, c'est l'ensemble du droit du travail qui devient «pertinent». Avec pas mal d'implications sociales. Il devra s'aligner sur les directives et règlements européens.

Jusqu'ici, les salariés européens en Suisse étaient protégés par le droit suisse du travail, adapté à l'accord bilatéral de LCP. Ce que veut Bruxelles, c'est qu'Européens et Suisses soient à l'avenir protégés en cascade par les dispositions européennes sur l'emploi. Ce n'est pas un progrès du libre-échange, mais un changement de régime. La Suisse va perdre des pans entiers d'autonomie juridique. Sans parler des fameuses conditions-cadres pragmatiques et flexibles qui avaient jusqu'ici rendu son industrie performante à l'échelle du monde.

Dans le projet d'accord-cadre avorté (2018), cette subordination du droit suisse au droit européen portait en premier

lieu sur cinq traités sectoriels de 1999 (dont la libre circulation des personnes). Dans un second temps, c'est le traité Suisse-UE de 1972, dit «de libre-échange» (accès réciproque sans droits de douane ni contingents d'importation), qui devait être européenisé. L'«alignement dynamique» allait cette fois s'étendre à la quasi-totalité des branches économiques (déjà impactées par un marché du travail devenu européen). L'accord-cadre consacrait deux pleines pages à cette opération. Le début des négociations était expressément fixé en 2020.

On comprend que le gouvernement ait finalement préféré renoncer. Le morceau semblait indigeste, le rythme inadapté. Le consentement populaire à la stratégie d'intégration européenne par effet d'engrenage (*spillover effect*), chère à Jacques Delors et appliquée à la Suisse depuis les années 1990, requiert un certain sens du dosage et du timing. On comprend aussi qu'il ne soit plus question pour l'instant d'étendre l'alignement dynamique à l'ensemble de l'économie, via l'accord de 1972. Berne s'est bien gardé d'y revenir dans ses directives aux négociateurs. La Commission européenne, en revanche, ne se gêne pas de rappeler dans son propre mandat le caractère foncièrement prospectif des dispositions institutionnelles (*forward-looking nature*).

Le traité de 1972 y est explicitement mentionné. L'accord-cadre institutionnel abandonné rappelait d'ailleurs que ce modèle historique de libre-échange prévoyait dans un article 32 qu'une partie ou l'autre pouvait à tout moment motiver une demande de révision. Il y a peu de doutes que l'Union européenne a bien l'intention de s'y lancer dès que possible. N'est-elle pas en position de force? Ce sera la prochaine étape. Avec sanctions possibles comme aide à la persuasion, pour lesquelles les Suisses se sont avérés fort bon clients ces dernières années. ■

L'autre contradiction qui empêche Emmanuel Macron

RÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE

PAUL ACKERMANN
CORRESPONDANT À PARIS

On a beaucoup parlé de la nouvelle tripartition de l'Assemblée nationale française issue des législatives anticipées. Trois pôles quasi égaux, la gauche du Nouveau Front populaire (NFP), le centre macroniste et l'extrême droite du Rassemblement national (RN) qui rendent impossible la constitution d'une véritable majorité, même relative. Voilà le principal casse-tête qui a rendu la nomination d'un premier ministre aussi compliquée. Impossible de confier la constitution d'un gouvernement à un seul de ces pôles, il se fera automatiquement censurer par les deux autres.

Depuis lundi, on est véritablement entré dans des prolongations difficilement acceptables d'un point de vue démocratique et institutionnel. Une autre dissonance, moins débattue, explique peut-être aussi pourquoi Emmanuel Macron aura mis deux mois à nommer un successeur à Gabriel Attal. Deux logiques contradictoires se sont effectivement imposées au président français. Premièrement, l'alliance de gauche est arrivée légèrement en tête de la tripartition et a donc exigé le droit de constituer un gouvernement. Deuxièmement, «en même temps» comme on dit en Macronie, l'Assemblée penche clairement à droite avec un RN plus puissant que jamais, des macronistes qui se sont droitisés au fil du temps et une droite traditionnelle (Les Républicains) qui joue les arbitres. Ce qui a fait répéter à Nicolas Sarkozy, interlocuteur régulier de l'actuel président, encore reçu à l'Élysée ce lundi, que «la France est de droite, sans doute comme elle ne l'a jamais été». Et qu'un premier ministre conservateur s'impose donc dans ce pays dont le débat et l'opinion se sont eux aussi droitisés.

Problème: le front républicain qui a empêché la victoire du RN n'impose-t-il pas d'exclure l'influence des députés lepénistes de la majorité gouvernementale aussi? Si on le fait, le reste de l'Assemblée penche alors à gauche... Et Emmanuel Macron a assez dit que, pour lui, le camp qui a gagné ces élections, la seule majorité viable, va des socialistes d'un côté aux héritiers du gaullisme, la droite des Républicains, de l'autre. Mais ce front républicain est un concept qui n'a pour l'instant rien d'une coalition.

Alors, balle au centre? Non. Car le message principal qui est sorti des urnes est probablement celui d'un rejet du macronisme et d'une volonté de changement, voire d'alternance. Ce qui a poussé le président à finir par reconnaître sa défaite et à promettre un «parfum de cohabitation» dans le futur gouvernement.

Quel que soit le premier ministre à sortir du chapeau, une sorte de Bernard Cazeneuve issu du centre gauche, un Xavier Bertrand issu du centre droit ou un Thierry Beaudet, technicien issu de la société civile, il devra affronter ces contradictions qui, au bout du compte, semblent insolubles.

Le nouveau chef du gouvernement sera tout d'abord confronté à la lourde tâche de monter une équipe ministérielle qui puisse à la fois représenter le front républicain mais aussi donner une impression d'alternance que les députés non macronistes auront à cœur de porter. Cette alternance devra être visible si la France ne veut pas courir le risque de discréditer sa démocratie et d'augmenter encore la défiance parmi les électeurs.

Ensuite, la première mission (impossible?) de ce premier ministre au pouvoir sera donc de changer les manières de faire, voire la culture politique française. Mais comment y arriver sans changer les institutions? En attendant, on risque bien de continuer à tourner en rond au fond de l'impasse.

La sortie de crise semble donc toujours aussi lointaine. Mais dans un contexte de finances publiques ultra-tendues et lourdement connotées idéologiquement, la confection d'un budget à voter avant la fin de l'année (pour éviter de sauter dans l'inconnue d'un improbable *shutdown* à la française) est quant à elle très très proche... ■

SUR NOTRE SITE

Comprendre ChatGPT et les IA génératives

A l'école ou au bureau, on utilise ces IA génératives, sans toujours être au fait des diverses questions sensibles, comme celle des données personnelles. Vous n'avez jamais écrit de prompt? Vous ne comprenez pas pourquoi on parle d'«hallucinations» ou de biais algorithmiques? Faut-il se contenter de la version gratuite après l'arrivée de ChatGPT-4o? «Le Temps» a concocté un guide à picorer selon plusieurs thèmes.



www.letemps.ch/
opinions

Du neuf pour les familles d'enfants autistes

OPINION

En Suisse, une avancée majeure se dessine pour les familles touchées par les troubles du spectre de l'autisme (TSA) grâce à un projet de loi présenté au parlement en août 2024. Cette réforme vise à instaurer le remboursement national des prestations d'intervention précoce intensive pour les jeunes enfants autistes, offrant ainsi une opportunité précieuse pour les enfants concernés tout en optimisant l'utilisation des ressources des systèmes scolaires, de santé et de protection sociale.

Depuis la fin des années 2000, des preuves scientifiques ont démontré l'impact crucial des interventions précoces intensives sur le développement des enfants autistes, qui tirent parti de la capacité du cerveau des enfants de moins de 5 ans à se former et à s'adapter rapidement. En 2010, une étude menée sur 40 enfants de moins de 4 ans a révélé des améliorations significatives des compétences cognitives. Cela a conduit à une recherche étendue à plus de 400 familles, menée par la Fondation Pôle Autisme de Genève en collaboration avec l'Université de Genève. Les résultats montrent que 75% des enfants ayant bénéficié de cette prise en charge ont rejoint une scolarité ordinaire, contre 25% parmi ceux qui n'y avaient pas accès. De plus, un gain de 15 à 20 points de QI a été observé chez ces enfants, souvent décisif pour une vie autonome.

Ces résultats, associés à la collaboration de cinq centres pilotes en Suisse, sous l'égide de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPPEA), ont démontré l'efficacité de ces prises en charge et leur pertinence pour une mise en œuvre à plus grande échelle. En 2018, le Conseil fédéral a publié un



STEPHAN ELIEZ
DIRECTEUR DE LA FONDATION PÔLE AUTISME
ET PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

En augmentant les chances d'autonomie des enfants, ce programme permet des économies considérables

rapport stratégique établissant les bases d'une prise en charge nationale du TSA. Ce rapport mettait en avant la nécessité de soutenir systématiquement les projets pilotes d'intervention précoce, tout en recommandant la standardisation des processus et la définition du public cible. Il insistait également sur l'importance d'un financement stable pour ces programmes.

Après une phase de concertation entre la Confédération, les cantons et les milieux concernés, la modification de la loi sur l'assurance invalidité a été soumise au parlement en août 2024. Elle vise à permettre un cofinancement par la Confédération et les cantons, garantissant ainsi un accès équitable à ces prestations pour tous les enfants

concernés en Suisse. Cette proposition législative marque une étape cruciale vers la pérennisation de ces initiatives à l'échelle nationale, assurant une prise en charge continue et efficace pour les enfants diagnostiqués avec un TSA.

L'extension des prestations d'intervention précoce intensive est une victoire pour les familles et les professionnels engagés. En augmentant les chances d'autonomie des enfants, ce programme permet des économies considérables sur le long terme en réduisant la nécessité d'un soutien à l'âge adulte. Moins d'enfants auront besoin d'accompagnement permanent, allégeant ainsi la charge financière pour les systèmes scolaires, de santé et de protection sociale. En soutenant ce projet exemplaire, la Suisse s'engage à offrir à chaque enfant les meilleures chances de développement et réalise un investissement judicieux pour l'avenir collectif. Cette prise en charge précoce renforce également le lien social et familial, offrant aux parents des perspectives plus sereines pour leurs enfants.

L'introduction du remboursement national des prestations d'intervention précoce intensive en autisme est donc une avancée majeure. Fruit de longues années de recherche et de collaborations intercantionales, cette réforme promet d'apporter un soutien indispensable aux familles concernées par le TSA, tout en générant des économies significatives pour la collectivité. C'est le seul moyen de garantir aux enfants avec autisme la possibilité de développer précocement leur potentiel, en profitant d'une fenêtre unique du développement cérébral, et leur permettre de devenir ainsi des membres actifs et épanouis de la société. ■